

## COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 3 JUILLET 2017

Nombre de Conseillers : 14

Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 3

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 13

### **L'an deux mil dix-sept, et le 3 juillet,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 27 juin 2017

**Présents** : Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Sandrine ALLATANTE, Clément BENOIT, Valérie COURTIAL, Françoise FLOURENT, Stéphane HACQUARD, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON.

**Excusés** : Pierre-Olivier DOUCHET (a donné procuration à Sandrine ALLATANTE), Olivier MARS.

**Absent** : Marie-Claude GERMAIN a présenté sa démission par courrier reçu le lundi 3 juillet.

**Secrétaire** : Danièle GERMAIN

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2017.

### **DELIBERATION N°20/2017 : FIXATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE, DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE**

Vu la délibération n° 29 du 4 juillet 2016 fixant les tarifs de la garderie périscolaire

Vu la délibération n°37 du 7 novembre 2011 fixant les tarifs du restaurant scolaire

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-1

Le Maire explique que les tarifs du restaurant scolaire sont inchangés depuis le 7 novembre 2011, et qu'il y a lieu de réévaluer ces tarifs au regard des charges supportées par la commune.

Le Maire explique également que, dans le cadre du projet pédagogique mis en place lors des temps d'activités périscolaires, il convient de fixer des tarifs en cas d'absence de l'enfant inscrit pour l'année scolaire et en cas de présence de l'enfant qui ne serait pas inscrit pour l'année.

Le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs du restaurant scolaire, des temps d'activités périscolaires et de la garderie périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 comme suit :

- Garderie du matin : 1.25 €
- Garderie du soir : 2.50 €
- Mercredis midi : 2 €
- TAP non-inscrits : 4 €
- TAP inscrits et absence de l'enfant : 4 €
- Repas au restaurant scolaire : 4.10 €
- En cas de Projet d'Accueil individualisé, si le repas est fourni par les parents, seule la garderie sera facturée soit : 2€

*Village au ♥ des pierres dorées*

### **DELIBERATION N°21/2017 : AMENDES DE POLICE 2017 – AMENAGEMENT DE SECURITE ENTREE NORD DU VILLAGE**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal, pour demander une aide financière au titre du produit des amendes de police - année 2017, en vue des travaux d'aménagement de sécurité à l'entrée nord du village (RD 70)

Ces travaux sont estimés à **9 273.57 €**

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

**AUTORISE** à l'unanimité le Maire à demander l'aide financière au titre du produit des amendes de police - année 2017, en vue des travaux référencés ci-dessus, pour un montant de **9 273.57 €**

**AUTORISE** à l'unanimité le Maire à signer toutes les pièces se rattachant à cette opération.

### **DELIBERATION N°22/2017 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de créer un poste pour assurer les fonctions de gestion de l'agence postale communale, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

1 - La création d'un emploi d'adjoint administratif, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 13h30, pour assurer la gestion de l'Agence Postale Communale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **DELIBERATION N°23/2017 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la

*Village au ♥ des pierres dorées*

collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de créer un poste pour assurer les fonctions de garderie périscolaire, restaurant scolaire, animation des temps d'activités périscolaire et l'entretien des salles utilisées lors de ces temps d'animation, il convient de renforcer les effectifs du service animation.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

1 - La création d'un emploi d'adjoint d'animation, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 21h30, pour assurer les fonctions de garderie périscolaire, restaurant scolaire, animation des temps d'activités périscolaire et l'entretien des salles utilisées lors de ces temps d'animation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation, au grade d'adjoint d'animation.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**DELIBERATION N°24/2017 : OCTROI D'UNE AIDE**

Afin de débloquer la situation d'une habitante de CHARNAY, et après étude du dossier par la commission sociale, il est proposé de verser une aide à ladite personne.

L'aide consisterait à verser une aide d'un montant de 50 euros pour faire face ponctuellement aux charges de restauration scolaire, et qui déséquilibre le budget du ménage.

Cette personne, réglant ses factures par prélèvement automatique, il est décidé de verser directement au demandeur la somme de 50 euros par mandat administratif, en remboursement d'une partie des factures des mois de mai et juin 2017.

Après en avoir délibéré et à 13 voix POUR, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de verser une aide d'un montant de 50 euros.

**Le Maire expose au Conseil Municipal que des dossiers de demandes de subventions doivent être déposés avant fin juillet, concernant trois dossiers en cours. Il propose donc au Conseil Municipal d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout des délibérations n° 25/2017, 26/2017 et 27/2017.**

**DELIBERATION N°25/2017 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER L'APPEL A PROJET DU DEPARTEMENT – ACCESSIBILITE DU CHATEAU**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

**DONNE** autorisation au Maire de déposer l'Appel à Projet auprès du Département pour l'année 2016-2017 pour le dossier d'accessibilité du Château hébergeant les services administratifs de la mairie, la bibliothèque et diverses salles de réunion et associatives (Installation d'un ascenseur)

**DELIBERATION N° 26/2017 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER L'APPEL A PROJET DU DEPARTEMENT – CHAUDIERE DE L'ECOLE**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

**DONNE** autorisation au Maire de déposer l'Appel à Projet auprès du Département pour l'année 2016-2017 pour les travaux de chaudière dans le bâtiment de l'école.

**DELIBERATION N° 27/2017 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

**DONNE** autorisation au Maire de déposer une demande de subvention, au titre des travaux sur monuments historiques, pour la restauration des statues de Saint Claude et du Saint Barbu.

## **1. VIE LOCALE**

### 1-1 Commission culture :

Rosé nuits d'été : Café-théâtre « Pièce détachée » du 7 juillet : peu de places vendues à ce jour. En cas de pluie, la représentation aura lieu dans la salle de la mansarde.

Il faut 2 personnes à la billetterie et 2 personnes à la buvette. Des barrières Heras, garnies de tulle rose, seront installées pour cacher le spectacle aux gens installés au bar. Des gros ballons seront installés dans les arbres avant le spectacle.

Salle du patrimoine : La tour a rouvert ses portes, (41 personnes le 02/07). Des photos de Charnay (Charnay d'hier et d'aujourd'hui) ont été placées dans la salle. Il reste à réinstaller des objets. Il faut également trouver des bénévoles pour tenir la Tour le dimanche.

### 1-2 Associations :

RAS

*Village au ♥ des pierres dorées*

1-3 Commission Tourisme :

Jeunesse et reconstruction : 11 jeunes. Planning bien rempli pour les activités (visite des locaux et présentation des stages Telli Sabata, journée piscine à Anse, visite de cave, soirée à la Cour Dorée, visite de la chèvrerie, à voir pour visite à Lyon). Toujours en attente de prêt de vélo.

Samedi 8 juillet à 17h mise en place maison ex-Chirat pour héberger les jeunes.

Lundi 10 juillet : à 17h30 visite du village aux jeunes internationaux et pot d'accueil à 19h (nationalité : chinois coréen espagnols italien et français)

Une rencontre est prévue entre les jeunes des chantiers internationaux voisins pendant leur séjour.

Travaux réalisés : un mur en pierre sèche.

1-4 Commission Agriculture environnement :

RAS

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

Repas organisé par l'association des commerçants le 28 juillet.

1-6 Commission communication :

Site internet :

RAS

Charnay infos :

RAS

Bulletin intercommunal :

Thème du bulletin 2018 « Au fil du temps ». Voyage de 1950 à 2010, chaque commune va gérer une période, les années 80 à 95 pour Charnay. Un objet sera choisi pour chaque période et intégré dans le bulletin.

1-7 Commission travaux :

Chaudière : L'entreprise Someci a été retenue, version à 2 chaudières parallèles. Ce système permet d'avoir toujours une chaudière en fonctionnement en cas de panne de la deuxième. Les travaux commenceront à partir du 24 juillet.

La prochaine commission travaux aura lieu le jeudi 6 juillet.

Ascenseur : entrevue avec l'architecte des bâtiments de France le 30 juin. Elle préconise de ne pas de le mettre à l'extérieur, mais, ne connaissant pas le site, un nouveau rendez-vous sera fait sur place pour que qu'elle puisse se rendre compte des propositions (en juillet ou septembre).

Voirie : proposition pour Chemin Neuf (50 000€ HT signalisation comprise avant appel d'offre)

Voirie JP BRUN : convention avec la CCBPD en cours

Accessibilité :

RAS

*Village au ♥ des pierres dorées*

Erosion :

RAS

1-9 Commission appels d'offres :

RAS

1-10 Bibliothèque :

RAS

## **2. FINANCES**

**Compte au Trésor : 504 060.17 €**

## **3. URBANISME :**

La commission s'est réunie le 27 juin et a étudié les dossiers suivants :

- DP BRUN Jean-Paul : Installation d'un portail. La DP est accordée. M. BRUN s'engage à prendre en charge les travaux de la route suite aux travaux de gestion de ses eaux pluviales.
- DP GEORGE-BATIER Ludovic : Construction d'un muret et d'une clôture. La DP est accordée.
- DP DEMPURE : Surélévation maison d'habitation. La DP est refusée suite à la réception de l'avis de l'architecte des bâtiments de France pour modifications conséquentes du projet.
- DP/ TESSIER-CYRILLE Evelyne : Changement de volets. La DP est refusée au motifs que les volets roulants ne sont pas autorisés dans le bâti ancien.
- PC Modificatif BLANCO Céline : Changement coloris des menuiseries. Le PC est accepté car le coloris respecte le nuancier.
- PC MERLIN Frédéric : Aménagement de maison. Le PC est accordé avec prescription de respecter l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Permis de démolir VIVIER Christophe : Démolition d'un mur de clôture bordant une vigne. Afin de ne pas faire de manœuvre avec les véhicules sur la voie publique, et de protéger la voirie des éventuels écoulement de terres et graviers en cas d'intempéries, le permis est accepté avec les prescriptions suivantes :
  - o Le niveau du terrain devra rester surélevé par rapport à la route.
  - o Le chaintre devra être enherbé
  - o 1 ou 2 ceps de vigne par rang devra être enlevé le long de la route.

Déclaration d'intention d'aliéner : Maison d'habitation au 10 route de Bayère. La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.

## **4. VIE SOCIALE**

4-1 Petite enfance :

RAS

4-2 Ecole :

RAS

*Village au ♥ des pierres dorées*

#### 4-3 C.C.A.S.- Personnes âgées :

Distribution des pâtés de vogue le 22 juillet, recherche de bénévoles pour faire les tournées.

#### 4-4 Agenda 21 :

Agenda 21 : On peut adhérer à l'association sans être labellisé (label renouvelé tous les 3 ans après audit (3000 €) - cf compte-rendu Conseil du 12/06/2017). L'idée est de continuer à adhérer pour bénéficier du réseau des communes alentours adhérentes.

Zéro phyto : proposition de créer un groupe de travail pour définir le plan de désherbage Ce groupe sera composé du Maire et des 4 adjoints.

#### 4-5 Conseil Municipal d'Enfants :

Au début de la séance du Conseil Municipal, le Conseil Municipal enfant a présenté les différents projets et activités réalisés cette année.

### **5. INTERCOMMUNALITE**

#### 5.1 SIEVA :

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau : le SIEVA gère 23 communes, représentant 41951 habitants. L'eau est distribuée à 17779 abonnés, la production est assurée par le Syndicat Mixte d'eau potable Saône-Turdine. En 2016, les abonnés domestiques ont consommé 2 048 883 m<sup>3</sup> soit en moyenne 112m<sup>3</sup>/an/abonné. Le bilan fourni par l'Agence Régionale de la Santé indique que l'eau est de bonne qualité. Le prix du service comprend une part fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup>. Ce prix est identique depuis 2014.

Le SIEVA continue son travail sur la recherche de fuite et le renouvellement du réseau. Des travaux d'étanchéité des terrasses de 3 châteaux d'eau ont été réalisés, dont un sur Charnay (Chevronnet) pour un montant total de 118 500€HT. La réfection des façades des trois réservoirs a ensuite coûté 24 784€HT.

#### 5.2 SIVU DE LA PRAY :

Le contrat avec Suez Lyonnaise des eaux a été renouvelé en 2016 pour 5 ans, renouvelable 2 fois 1 an. La station a traité 680 000 m<sup>3</sup> en 2016.

Le Sivu de la Pray instruira la gestion des eaux pluviales pour les dépôts des nouveaux permis de construire. On va recevoir prochainement le dossier eaux pluviales pour le secteur 3 de Charnay.

Financièrement, les marges sont en baisse à cause des travaux sur la STEP, mais le Sivu reste le moins cher du département qui est autour de 2.03€/m<sup>3</sup>. Le SIVU facture à 1.35€/m<sup>3</sup> et passera à 1.45€/m<sup>3</sup>.

L'eau et l'assainissement seront de la compétence de la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### 5.3 SYDER :

Remise à niveau et aux normes de tous les boitiers de commande pour début septembre.

#### 5.4 Office du tourisme :

RAS

#### 5.5 Communauté de Communes :

Les travaux entrepris à la Communauté de Communes pour l'agrandissement des bureaux seront terminés en septembre-octobre (agents de la CCBPD : 75 équivalents temps pleins)

Réunion déchetterie : Acceptation des nouveaux règlements pour l'harmonisation des 4 déchetteries. Changement de colonnes pour les déchets légers. Agrandissement de la déchetterie de Theizé. Prévision de mettre des caméras dans les déchetteries.

#### 5.6 Espace Pierres Folles :

RAS

### **6. QUESTIONS DIVERSES**

Stationnement : La commission souhaite que la commune prenne un arrêté pour mettre en place la zone bleue. Le Maire demande que soit présenté au prochain Conseil un plan des places de stationnement prévues par la commission, ainsi qu'un devis pour la matérialisation de ces places sur le terrain. Différents contacts ont été pris avec les communes avoisinantes pour chiffrer le coût d'un policier municipal chargé de la prévention et de la verbalisation des contrevenants. Le coût varie entre 22€ et 40€ de l'heure, en fonction du grade du policier municipal. Tous ces points seront étudiés et validés lors du Conseil du mois de septembre.

En début de Conseil, le Maire fait la lecture du courrier de Marie-Claude GERMAIN qui présente sa démission du Conseil Municipal. La démission est effective à la date de réception du courrier, soit le 3 juillet 2017. Le Préfet sera informé de cette démission. La liste déposée en Préfecture lors de l'élection du Conseil Municipal ne comportant que 15 candidats, aucun candidat ne peut être appelé pour remplacer Marie-Claude GERMAIN. En conséquence, le siège restera vacant.

Réunion le 30 juin avec un stagiaire de la Communauté de Communes pour la labellisation « Village d'Art et d'Histoire ». Réalisation d'un diagnostic patrimonial en juillet 2018 par le ministère de la culture.

Géo Park : visite de 2 experts pendant 5 jours dans le Beaujolais. Ils ont été impressionnés par la réaction des gens dans la rue, très motivés. Au printemps 2018, nous espérons être le 6<sup>ème</sup> Géo Park français (30% de touristes en plus après la labellisation)

**PROCHAIN CONSEIL LUNDI 4 SEPTEMBRE à 20h00**

*Village au ♥ des pierres dorées*